

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance du 5 juillet 2013

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 4 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, M. GAUTHIER, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, M. JUSTINE

Absents avec procuration : Mme BRAGA (procuration à Mme MURAT), M. JORAND (procuration à M. GAUTHIER)

Absentes excusées : Mme BORDIER, Mme THEVENIN-PLOUX

Absents : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. LANOUX

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2013

Il est approuvé sans observations particulières.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Décisions du Conseil Municipal

I – Cœur de village – Approbation de l'Avant Projet Sommaire (APS) présenté par le cabinet d'études ALONSO :

Le maire présente au conseil municipal l'APS réalisé par le cabinet ALONSO, dans le cadre de la 3^{ème} phase d'étude de l'opération « Cœur de village ».

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 662 000 € HT, soit 791 752 € TTC, comprenant tous les aménagements du centre bourg, tels qu'exposés sur les plans affichés dans la salle du conseil.

Ce montant ne prend pas en compte l'enfouissement des réseaux, qui lui s'élève à 340 000 €.

Monsieur CLEMENT signale que la date limite de dépôt de dossier auprès du Pays est le 12 juillet. Il faut selon lui le voter tout de suite sinon Muides ne pourrait pas représenter le projet avant 2017 voire 2018 et il explique le nouveau mécanisme de financement.

Monsieur ORAIN reprend que le Conseil Régional n'accorde que 75 000 € maximum pour un projet estimé à 1 million d'euro. De plus des projets peuvent être présentés chaque année. Il signale que ce projet a été étudié à deux reprises à la commission Travaux et qu'il n'a pas fait l'unanimité. Monsieur LANOUX signale que la somme correspondante à l'aide ne représente que 7,5 % de la somme totale.

Monsieur ORAIN regrette que le dossier du projet n'ait pas été présenté à la commission Travaux et qu'il soit donné juste avant le début du conseil. Il rappelle que plusieurs projets n'ont pas été financés l'année dernière. Muides arrivera donc forcément après.

Monsieur CLEMENT estime que c'est un "geste républicain" pour le prochain conseil de le voter. Monsieur LANOUX demande pourquoi la même démarche n'a pas été faite il y a 4 ou 5 ans. Monsieur CLEMENT signale que le projet a été présenté en janvier 2012 et qu'ensuite le conseil est revenu dessus.

Monsieur LANOUX craint que l'on mette la prochaine équipe municipale en porte-à-faux en lui imposant une date de réalisation de travaux pour un projet qui risque d'être complètement revu, le projet actuel ne faisant pas l'unanimité du conseil.

Monsieur ORAIN rappelle que c'est le Pays qui accorde désormais les subventions. Vu l'écart du projet avec les premières esquisses on s'oriente vers un refus logique. Il aurait fallu déjà enfouir les réseaux. Il explique que l'on ne peut changer l'avant projet qu'à la marge, et non le remettre en cause en totalité.

Madame MURAT explique que ça la gêne de voter pour un projet qui engage la prochaine équipe municipale.

Madame GAROT rappelle qu'il y a tous les autres projets en attente. Monsieur CLEMENT pense qu'il y a "une forme de priorité" grâce au classement de l'UNESCO. Monsieur ORAIN signale que ce classement ne date pas de cette année.

Monsieur GAUTHIER critique la méthode de fonctionnement.

Monsieur VAUCHER demande à ce que le vote se fasse à bulletin secret.

Vote à bulletin secret : POUR : 5 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 3

Après ce vote, le maire décide d'appliquer le résultat de ce vote à deux autres décisions du conseil municipal à l'ordre du jour sans effectuer de nouveaux votes spécifiques :

« Demande de subvention au titre du contrat régional de Pays » (liée à la validation de l'APS Cœur de Village

et « Engagement dans la démarche zéro pesticide et pour une meilleure gestion des espaces verts » (lié au projet Cœur de Village)

III – Cœur de village – Demande de subventions au titre du contrat régional de Pays :

Le maire explique au conseil municipal les nouvelles modalités de financement des aménagements des espaces publics définies par la Région Centre, à l'aide d'un plan de financement.

L'ensemble de l'opération Cœur de village incluant l'enfouissement des réseaux s'élève à 1 000 000 € HT.

250 000 € HT de travaux seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCBL, la Région Centre pouvant octroyer 30 % de subvention sur cette dépense HT plafonnée à 250 000 € (soit 75 000 €) et la CCBL octroyant 35 % de subvention sur ce même montant (soit 87 500 €).

Le reste de l'opération Cœur de village (soit 750 000 € HT) devra être réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Muides et pourrait être subventionnée par le Pays Beauce Val de Loire pour l'enfouissement des réseaux, à hauteur de 20 % de la dépense HT de 340 000 € (soit 68 000 €).

Le total de l'opération Cœur de village restant à financer par Muides (autofinancement et ou emprunt) s'élèverait donc à 769 500 € HT.

Vote à bulletin secret : POUR : 5 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 3

IV – Etude préalable à la réhabilitation de l'ancienne décharge communale – Convention d'ingénierie et demandes de subventions :

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un crédit de 10 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2013 pour la réhabilitation de l'ancienne décharge communale, suite à diverses injonctions de la Préfecture.

Il propose au conseil municipal d'accepter la convention d'ingénierie présentée par le cabinet

Aménagement du Territoire et Environnement, qui propose dans un 1^{er} temps, un diagnostic de la situation et un programme de réhabilitation, pour un montant de 8 000 € HT soit 9 568 € TTC et dans un 2^{ème} temps selon les résultats, des options supplémentaires (réalisation d'un piézomètre, relevés topographiques et analyses d'eau sur 3 puits) pour un montant de 9 500 € HT soit 11 362 € TTC ;

Des subventions seront sollicitées pour la globalité de cette étude auprès de l'ADEME, le Conseil Général de Loir-et-Cher et l'Etat.

Vote : POUR à L'UNANIMITE

V – Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne – Modification de l'article 5 des statuts – Communications électroniques :

Le département souhaiterait avoir le très haut débit rapidement. Il veut créer un syndicat avec les communautés de communes pour gérer ce dossier

La CCBL demande aux communes membres d'approuver la modification de l'article 5 de ses statuts et de lui confier la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

Pour l'exercice de cette compétence, la CCBL adhérera à un syndicat mixte qui sera créé à cet effet.

Vote : POUR à L'UNANIMITE

VI – Engagement de la commune dans la démarche zéro pesticide et pour une meilleure gestion des espaces verts :

Le maire propose au conseil municipal que la commune s'engage dans la démarche « objectif zéro pesticide ». Il précise également qu'un des agents des services techniques est volontaire pour participer à divers ateliers organisés par le centre de formation du Domaine de Chaumont sur le thème « une meilleure gestion des espaces verts des communes rurales », ateliers qui seront suivis d'exercices pratiques sur la commune de Muides.

Ces démarches s'inscrivent dans la perspective de la réalisation du projet Cœur de Village.

Vote à bulletin secret : POUR : 5 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 3

Informations diverses

1°) Etablissement Public Loire – Proposition de points de repères de crues :

2 échelles de crues sont prévues à 2 endroits, le pont et le Syndicat d'Initiative avec des points de repères. Le repère situé rue Nationale est jugé en bon état et restera tel quel.

2°) Commission des Travaux – Le point :

Monsieur FOUCQUETEAU rend compte au conseil municipal de la réunion de chantier qui a eu lieu le jeudi 4 juillet 2013 avec la société COLAS Centre Ouest. Des fourreaux seront mis en place pour l'éclairage public.

3°) Commission Ecole – Le point :

Madame MURAT rend compte du dernier conseil d'école. 158 élèves étaient inscrits à la rentrée contre 146 en fin d'année scolaire. L'effectif prévisible pour la prochaine rentrée est de 145 élèves, sous réserve de modifications. L'équipe enseignante restera identique à l'année scolaire écoulée.

Le réseau RASED a fermé à Saint-Laurent-Nouan et a été regroupé à Mer. Ce réseau est venu en aide à 18 élèves de Muides pendant l'année scolaire 2012/2013. Une demande de subvention sera adressée à la commune pour l'achat de matériel. Mer a déjà accordé 500 € et Suèvres 250 €.

Le goûter de fin d'année de la garderie a connu un grand succès avec la présence de 90 enfants.

4°) Commission Camping – Le point :

Monsieur FOUCQUETEAU annonce les recettes du camping, qui malgré la météo, sont plutôt bonnes pour avril, mai et juin, soit 15 311 € contre 14 609 € pour la même période l'année dernière.

Questions diverses

Ont été abordés les points suivants :

- Monsieur ORAIN demande au conseil municipal s'il est possible que le conseil municipal se mobilise contre la fermeture du centre de vacances de Vars-Les-Claux.
Une lettre du maire pourrait être adressée au Conseil Général faisant écho au sujet abordé lors de cette séance.
- Madame GAROT signale que le Labyrinthe de Beaugency a inondé la commune de ses panneaux publicitaires et demande si quelques-uns ne pourraient être retirés. Cela sera demandé au Labyrinthe
- Madame GAROT rappelle la date prochaine du marché nocturne organisé par le Syndicat d'Initiative qui aura lieu le vendredi 26 juillet.
- Madame GAROT demande des précisions sur la décision du maire pour la rémunération de la gestion du blog municipal. Le montant alloué est-il de 520 € par mois ou par an ? Monsieur CLEMENT répond que cette décision n'est pas encore actée et que le montant sera annuel, comme indiqué dans le précédent PV de séance, dont elle était secrétaire.

La date exacte du prochain conseil n'est pas fixée ; celui-ci aura lieu début septembre 2013.

Séance levée à 22 h 45

Muides-sur-Loire le 30 octobre 2013

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Olivier LANOUX

Bernard CLÉMENT